CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): M. JEAN-CLAUDE FERAUD

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 5 Avril 2019

OBJET : Centres Sociaux - Année 2019 : 1ère répartition de crédits de fonctionnement.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 5 Avril 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'allouer à des centres sociaux, au titre de l'année 2019, conformément aux tableaux annexés au rapport, pour un montant total de 877 274 €:
 - des subventions de fonctionnement d'un montant total de 820 774 € pour l'animation globale et la coordination,
 - des subventions de fonctionnement d'un montant total de 56 500 € pour les projets spécifiques des centres sociaux,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec chaque centre social bénéficiaire d'une subvention supérieure ou égale à 23 000 € la convention-type prévue à cet effet.

Les dépenses seront imputées au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée